

Avis de constitution

SOCIETE « KEMAX COTE D'IVOIRE » en abrégé « KEMAX CI »

Siège , ABIDJAN / COCODY - ANGRE 8ème TRANCHE  
PONT, Lot 238, Ilot 18

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/04/2025 , et enregistrés au CEPICI le 07/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KEMAX COTE D'IVOIRE » en  
abrégé « KEMAX CI »

Objet :

- Négoce et trading de produits alimentaires
- Produits transformés
- Import / Export des fruits et légumes exotiques
- Transports logistiques
- Consulting agricole Café et Cacao

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social , ABIDJAN / COCODY - ANGRE 8ème TRANCHE

PONT, Lot 238, Ilot 18

Dirigeant(s) M BRUGGEMAN MAXIME MIKAEL JACQUES  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04299 du 14/04/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°23700/GTCA/RC/2025 du 14/04/2025

